

● (2010)

En juillet de cette année, les pêcheurs américains avaient pris encore la moitié autant de poisson, ce qui explique pourquoi les pêcheurs canadiens n'ont guère ou pas du tout confiance en quelque programme de gestion des États-Unis qui ne reposerait pas sur un traité international.

Étant allé à Washington, je doute quelque peu que certains représentants des États-Unis opposés au traité y comprennent quelque chose. M. Joseph Brennan, gouverneur du Maine, ne croit pas que le traité soit perpétuel. Selon lui, les pêcheries évoluent constamment. Ce qu'on oublie, c'est que les poissons du banc George n'ont pas de passeports. Ils peuvent être canadiens aujourd'hui et américains demain, ou bien le contraire. On oublie que les deux parties doivent réviser les quotas tous les dix ans et que le traité, une fois approuvé, met en œuvre des clauses relatives à une gestion commune et à une procédure de règlement des différends.

De plus en plus de gens prétendent aujourd'hui que les pêcheurs canadiens devraient commencer à prendre tous les poissons de fond, les harengs et les pétoncles qu'ils peuvent avant que les Américains ne les prennent. Ils argumentent que les Canadiens prendraient ainsi plus de poisson pour le moment, de sorte que le gouvernement des États-Unis deviendrait plus conscient de la nécessité d'un traité de gestion à long terme.

Il me fait plaisir de voir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la Chambre ce soir. Si les traités ne sont pas ratifiés bientôt dans leur forme actuelle, je me permettrais de suggérer de dissocier le règlement frontalier du traité sur les pêches. Dans l'état actuel des choses, le traité frontalier ne sera soumis à l'arbitrage qu'une fois que les États-Unis auront ratifié le traité sur les pêches.

Aussitôt après les élections aux États-Unis j'aimerais que notre ministre des Pêches et notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures se rendent tous les deux à Washington et aillent convaincre les grandes entreprises de pêche de la Nouvelle-Angleterre, les sénateurs et les membres du Congrès qu'une ratification rapide des traités établis par les négociateurs canadiens et américains aux fins de protéger les stocks servirait au mieux leurs intérêts et que les pêcheurs des deux pays en bénéficieraient. Si on ne prend pas une telle initiative, les pêcheurs canadiens pourraient avec raison partager l'opinion qui veut que leur gouvernement esquivé ses obligations non seulement envers eux mais aussi envers les Canadiens en général.

Je voudrais maintenant parler d'une autre question qui fait l'objet de controverses dans les milieux de la pêche; il s'agit des problèmes de commercialisation que rencontrent de nombreuses entreprises de traitement, grandes et petites, dans la région de l'Atlantique. Le ministre actuel, dont je regrette l'absence à la Chambre ce soir, a une opinion très personnelle sur ces problèmes de mise en marché. Il l'a exprimée de façon peu courtoise dans certains des discours qu'il a prononcés au printemps. Les remarques du ministre n'ont rien fait pour encourager les entreprises dans leurs efforts de commercialisation, ni pour apporter des solutions permettant d'améliorer la situation. Il n'est vraiment pas digne du ministre—si vous me permettez de dire cela par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur—de lancer aux dirigeants d'entreprises qu'il existe des possibilités en dehors de Boston et qu'ils devraient se servir d'une carte plus étendue que celle du Massachusetts. Tout le

La pêche

monde sait que le secteur de la pêche rencontre certains problèmes de commercialisation. Il est également indéniable que certains de ces problèmes sont directement dus à la politique ou à l'inaction de l'administration libérale. Quand le ministre des Pêches et des Océans parle des puissants organismes de mise en marché très bien organisés auxquels les Canadiens doivent faire concurrence, il sait sûrement que ces organismes sont fortement subventionnés par leur gouvernement.

La Norvège par exemple, en 1979, a versé 180 millions de dollars de subventions directes à ce secteur; elle a dépensé 120 millions au cours des quatre premiers mois de 1980, et elle a accordé des subventions comparables chaque année depuis 1974. En outre, la Norvège bénéficie de tarifs douaniers très préférentiels au sein du Marché commun européen dont l'importance est très grande. Les Canadiens vendent de grosses quantités de poissons en Europe malgré la situation défavorable dans laquelle ils se trouvent pour certains produits importants. Il ne fait toutefois aucun doute que les tarifs douaniers de la Communauté économique européenne défavorisent les importations canadiennes, et c'est maintenant le système du prix de référence du Marché commun que l'on invoque contre le Canada.

Je rappelle au ministre et à son gouvernement que les entreprises canadiennes du secteur de la pêche ne peuvent pas modifier les obstacles tarifaires et non tarifaires. Seul le gouvernement a ce pouvoir. Il me semble que le gouvernement canadien devrait user de tout son poids et de tout son prestige dans ses relations commerciales avec la Communauté économique européenne afin d'obtenir la suppression de ces obstacles injustes. Voilà ce dont ont besoin les entreprises et les pêcheurs canadiens.

Le ministre devrait également renforcer le secteur de la pêche au Canada en se servant de ses pouvoirs pour s'opposer aux demandes ridicules des groupes de pêcheurs américains qui s'attaquent aux exportateurs canadiens. Le ministre devrait s'occuper davantage de ces questions sinon pour le bien des pêcheurs au moins à cause de la menace que cela représente pour les gouvernements, les chantiers navals et les politiques de développement régional.

Je déplore énormément cette sorte d'affrontement systématique qui semble exister entre le ministre et les pêcheurs; entre le ministre et l'industrie et entre le ministre et ses homologues provinciaux de l'Atlantique. D'après moi, les pêcheurs et le gouvernement au lieu de se chicaner à qui mieux mieux, devraient collaborer en vue de résoudre mutuellement les problèmes qui relèvent de leur compétence respective.

L'une des politiques prônées par le ministre des Pêches et qui nuit sérieusement à la vente de nos produits, ce sont les permis de vente de bord-à-bord. Le printemps dernier, les ministres des trois provinces Maritimes ont déploré l'absence de consultation de la part du gouvernement fédéral relativement aux ventes de bord-à-bord. Ils se sont demandés par exemple si l'actuel ministre des Pêches et des Océans avait le pouvoir juridique d'attribuer certains quotas aux acheteurs étrangers sans demander l'approbation des provinces. Ils ont dit qu'il ne devrait pas y avoir de ventes directes avec des garanties, à moins que les provinces n'aient été consultées et que toutes les conditions et garanties offerts aux acheteurs étrangers le soient également aux entreprises canadiennes. La